

Depuis *Egora.fr* (<http://www.egora.fr>)

[Accueil](#) > ROSP du médecin traitant de l'enfant : 10 indicateurs pour 305 points

# ROSP du médecin traitant de l'enfant : 10 indicateurs pour 305 points

[Rémunérations](#) par C. L B le 05-01-2017 [Réagissez](#)

## ROSP du médecin traitant de l'enfant : 10 indicateurs pour 305 points

A- A+



**L'avenant N° 1 à la convention 2016, signé le 30 décembre entre les caisses d'assurance maladie, MG France, la FMF et le BLOC, définit les modalités de la mise en œuvre d'une rémunération sur objectif de santé publique (ROSP) pour les missions du médecin traitant des enfants de moins de 16 ans.**

Dans un communiqué, la CNAM rappelle que cet avenant à la convention médicale s'inscrit dans le cadre de la loi Santé promulguée le 26 janvier 2016, qui prévoit que tous les patients de moins de 16 ans - soit plus de 13 millions d'enfants et jeunes - pourront désormais disposer d'un médecin traitant, notamment dans un cadre de prévention.

Cette ROSP complète celle des adultes en confirmant le rôle clé du médecin traitant dans la prise en charge d'un patient en premier recours, à tous les niveaux : dépistage, prévention, diagnostic, traitement, suivi au long cours mais aussi orientation et accompagnement dans le parcours de soins avec centralisation des informations produites par tous les professionnels de santé, pour un même patient, développe la CNAM.

Elaborée selon des critères précis pour un total de **305 points**, cette nouvelle ROSP de l'enfant repose sur **dix indicateurs** définis conjointement entre l'Union des caisses d'assurance maladie (UNCAM) et les syndicats médicaux : deux sur le **suivi des pathologies chroniques** et **huit** portant spécifiquement sur des **indicateurs de prévention**.

### Les indicateurs de suivi de pathologies chroniques :

**Prise en charge de l'asthme chronique persistant (70 points)**

Deux indicateurs ont été définis, encourageant, d'une part, le traitement par 2 corticoïdes inhalés et/ou anti leucotriènes pour les patients de 1 à 15 ans, et d'autre part, la réalisation au moins une fois par an d'une exploration fonctionnelle respiratoire (EFR) chez les 6-15 ans. Afin de faciliter l'accès de ces derniers à cet examen de référence, l'Assurance Maladie s'engage à mettre en place un programme...[pagebreak]

d'accompagnement des médecins traitants, dont le contenu scientifique et les modalités seront définis avec le Collège de médecine générale, la Société de pneumologie de langue française et l'Association française de pédiatrie ambulatoire. Dans ce cadre, des spiromètres seront mis à la disposition des médecins qui auront été formés à ce geste.

### **Les indicateurs de prévention :**

#### **Repérage de risque d'obésité (20 points) :**

Surveillance régulière de la courbe de corpulence des patients de moins de 16 ans. Cette courbe, réalisée à partir de l'indice de masse corporelle (IMC), sera renseignée dans le dossier médical au moins une fois par an, avec une attention particulière portée aux enfants de moins de 6 ans de manière à dépister un rebond précoce d'adiposité.

#### **Vaccination (70 points) :**

Avec des taux respectifs de 77 % et 70 %, la couverture nationale des vaccins ROR et anti-méningocoque C est aujourd'hui jugée insuffisante et très en deçà de la plupart des pays européens. Deux indicateurs assignent donc des objectifs ambitieux sur ce terrain, avec une cible supérieure à 87 % pour la réalisation de deux doses du vaccin ROR chez les enfants de moins de 2 ans, et 90 % pour la réalisation du vaccin anti-méningocoque C chez les enfants de moins de 18 mois.

#### **Lutte contre l'antibiorésistance (70 points) :**

Tenant compte des spécificités de la prescription d'antibiotiques chez les enfants, les deux indicateurs retenus visent à...[pagebreak]

limiter l'administration de céphalosporines de 3ème ou 4ème génération, à moins de 3 % chez les patients de moins de 4 ans et à moins de 2 % pour les enfants de 4 ans et plus, afin de limiter la consommation de classes d'antibiotiques facteurs de développement des résistances.

#### **Dépistage des troubles sensoriels et des apprentissages (40 points) :**

Pour repérer le plus tôt possible les troubles sensoriels et des apprentissages, les médecins traitants sont encouragés à pratiquer plus fréquemment un dépistage clinique des troubles visuels et auditifs réalisé pour les enfants de moins d'un an, ainsi qu'un dépistage de troubles du langage pour les enfants de 3 à 5 ans (test ERTL4 ou autre).

#### **Suivi bucco-dentaire (35 points) :**

L'indicateur fixe une cible supérieure à 86 % pour la réalisation d'un examen bucco-dentaire (EBD) chez les patients de moins de 16 ans visés par le programme M'T Dents, la santé bucco-

dentaire des enfants, comme des adultes, étant un élément important de l'état de santé générale de la population.

### **Impact financier et calendrier :**

L'impact financier de cet avenant pour le médecin traitant de l'enfant - déjà intégré lors de la signature de la convention médicale le 25 août 2016 - est estimé à 20 millions d'euros en année pleine. Sa mise en place sera effective à compter du 1er janvier 2017 et son premier versement sera réalisé à la fin du premier trimestre 2018.

[Rémunérations](#)   [A Découvrir](#)   [Professionnel](#)   [Haut de liste](#)  
[COMMENTER CET ARTICLE](#)

## **ARTICLES ASSOCIÉS**

- [Sortir de la ROSP, c'est possible jusqu'au 31 janvier 2017](#)
- [La ROSP des médecins traitants de l'enfant, mal payée](#)
- [Rosp, forfait structure : où est le souffle de la revalorisation ?](#)